

COURSEULLES-SUR-MER

Port : la redevance emplacement n'augmente pas

L'Association des Plaisanciers du Port de Courseulles (APPC) a tenue samedi matin à la Salle Quiquemelle son assemblée générale en présence de près de 80 personnes. Après avoir présenté tous ses bons vœux, le président Joël Pestel s'est félicité du nombre d'adhérents (104) et passé en revue les diverses activités de l'année écoulée. Il a indiqué ensuite, après l'adoption de leurs nouveaux statuts, la répercussion de la hausse de 2 € pour la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) sur le montant de leur cotisation ; portant celle-ci à 32 €. Puis, annoncé leur retrait du Comité 14, car



■ Arrivée de deux nouveaux membres au bureau de l'APPC (Daniel Châtel et Alain Lenez) entourant ici le président.

“il y a tellement d'évolutions que nous préférons assister nous-mêmes aux réunions de la FNPPSF et des Affaires Maritimes” avant de présen-

ter le programme 2015. Avec entre autre une formation “Matelotage” en Mai. La visite du CROSS en juin. Leur participation le 27 juin à la

journée du nautisme avec les associations de plaisance et la mairie. Une journée à Guernesey ainsi que leur présence en septembre au forum des associations de Courseulles sans oublier les traditionnelles sorties de pêche en juillet et en août. Malgré la conjoncture difficile (hausse de la TVA, diminutions des dotations de l'Etat,...) “le maire et la majorité ont décidé de ne pas augmenter la redevance emplacement”. Enfin, avant de partager le verre de l'amitié, l'assemblée a procédé au renouvellement du tiers sortant. Claude Hamel et Joël Pestel ont été réélus ; Daniel Châtel et Alain Lenez faisant leur entrée au bureau.